

Montréal, 21 Juin 1873.

No. 15.

LE

Messager de la Foi

ET DES BONNES ŒUVRES

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE

SOUS LE PATRONAGE DE SAINT JOSEPH

AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR. DE MONTRÉAL



Le juste vit de la Foi. (Rom. I, 17.)
La Foi qui n'a point les œuvres est
morte en elle-même.
(St. Jacq., ch. II, v. 17.)

MONTREAL

EUS. SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 10 RUE ST. VINCENT
1873

Devoirs envers Dieu.

PREMIÈRE CONSIDÉRATION SUR CETTE VÉRITÉ.

L'homme, quel qu'il soit, a des devoirs à remplir envers Dieu.

Ces devoirs sont fondés sur les droits que Dieu a sur nous, comme créateur, comme souverain législateur, comme bienfaiteur.

10.—Nous avons des devoirs à remplir envers Dieu, parce qu'il est notre Créateur. A ce titre, en effet, Dieu est notre Roi suprême et notre Souverain Maître. Quand il dit à son serviteur Moïse : *Je suis le Seigneur*, ce n'est pas là un titre d'emprunt, mais un titre fondé sur la nature même, et sur l'essence des choses. En effet, dit un moraliste, comme Créateur, Dieu a sur nous un domaine absolu un domaine nécessaire, qui fait que nous sommes à lui, avant tout, et pardessus tout. Notre dépendance de Dieu est telle qu'il peut disposer de nous à son gré; il peut, selon son bon plaisir, nous conserver ou nous retirer la santé, les biens, la vie; il peut exiger que nous lui consacrons toutes les affections de notre cœur, toutes les pensées de notre esprit, tous les instants de notre vie, tous les organes de notre corps. Car après tout, qu'y a-t-il en nous qui ne vienne de lui, que nous ne tenions de lui, qui ne soit comme un fruit de son propre fonds, et par conséquent sa propriété? Refuser de servir Dieu, n'est-ce pas sortir du plan général de la création? bouleverser toutes les notions d'ordre et de justice, et consentir à être dans l'ordre des intelligences ce qu'est un monstre dans l'ordre des corps?

Comme Créateur, Dieu n'est pas seulement notre Maître, il est notre Père : *C'est de lui*, dit saint Paul, *que toute paternité prend sa source, au ciel et sur la terre*¹ ! Dans les rapports qu'il établit entre Dieu et nous, Jésus-Christ ne veut pas que nous employions d'autre titre que celui de

¹ Eph. III, 15.

Père : *Pater noster* ; et saint Augustin a raison de dire que personne n'en mérite mieux le titre aimable : *Nemo tum pater*. Ce n'est donc pas assez de servir Dieu comme le souverain Maître, nous devons le respecter et l'aimer comme le plus tendre des pères. Or, si en ce moment, Dieu nous adressait ces paroles qu'il adressait autrefois à son peuple : *Un fils honore son père, et le serviteur honore son maître. Si je suis ton père, où est l'honneur qui m'est dû ? Si je suis ton maître, que fais-tu pour me servir ?* qu'aurions-nous à répondre ?

20.—Comme souverain Législateur, Dieu a droit à nos hommages. Tout dans la nature est réglé avec une admirable sagesse. Dieu a donné des lois à tous les êtres, et tous y sont dociles. Cette docilité paraît dans les créatures inanimées elles mêmes. La mer ne franchit jamais ses limites.—qu'elle se courrouce, qu'elle soulève ses abîmes, elle vient briser la fureur de ses flots contre le grain de sable de ses rivages ; Dieu lui a dit : *Tu viendras jusqu'ici et tu n'iras pas plus loin*² ; elle obéit. Le soleil a reçu l'ordre d'éclairer et d'échauffer la terre ; il ne s'est pas encore détourné de sa route, depuis six mille ans.—Les autres astres ont aussi leur route tracée dans les cieux ; et ils la suivent avec une telle docilité que l'on peut en prédire les phases diverses, plusieurs siècles d'avance.

Parmi les animaux, même ordre, même docilité. Tous, à leur manière, rendent hommage à leur Créateur ; et ce concert de louanges a été exprimé en paroles gracieuses : “ Il est un Dieu ; l'insecte bourdonne ses louanges, l'oiseau le chante dans le feuillage, l'éléphant le salue au lever de l'aurore, l'Océan déclare son immensité, la foudre fait éclater sa puissance³. ” Or dans ce concert unanime l'homme serait-il le seul être dont Dieu n'exigeât aucun hommage ? “ Ah ! dit Bossuet, toute la nature veut adorer Dieu, et honorer son principe autant qu'elle en est capable ; mais la créature privée de raison et d'intelligence n'a point de cœur pour l'aimer, ni d'in-

¹ Malach, 1, 6 — ² Job, XXXVIII, 11. — ³ Chateaubriand.

telligence pour le comprendre ; tout ce qu'elle peut, c'est de nous le faire connaître en étalant à nos yeux, avec tant de magnificence, son ordre, ses diverses opérations et ses infinis ornements ; c'est ainsi qu'imparfaitement et à sa manière elle glorifie le père céleste. Mais l'homme, animal divin, doué de raison et d'intelligence, capable de connaître Dieu, par lui-même et par les créatures, est mis à milieu du monde, mystérieux abrégé du monde, afin que, contemplant l'univers entier et le ramassant en soi-même, il rapporte à Dieu et soi-même et toutes choses ; si bien qu'il n'est le contemplateur de la nature visible, qu'afin d'être l'adorateur de la nature invisible qui a tout tiré du néant par sa souveraine puissance." Habituons-nous à nous élever, par la contemplation des créatures à la connaissance et à l'amour de Dieu, et puissions-nous n'user que pour sa gloire, des dons de sa munificence.

30.—Nous avons des devoirs à remplir envers Dieu, parce qu'il est notre Bienfaiteur. Considérons avec quelle bonté Dieu a pourvu à tous nos besoins. C'est lui qui a donné à la terre sa fécondité pour nous nourrir ; au soleil, ses rayons et sa chaleur pour nous éclairer et nous échauffer. Il a commandé aux animaux de nous servir : les uns nous donnent leur miel, les autres leur toison ; ceux-ci nous prêtent leur force, ceux-là leur agilité. Chaque saison a reçu l'ordre de nous payer un tribut : le printemps répand autour de nous les fleurs et les parfums ; l'été mûrit nos moissons ; l'automne nous prodigue ses fruits ; la nature entière semble n'être occupée qu'à satisfaire nos goûts, nos besoins ou nos plaisirs. Providence adorable, comment pouvons-nous te méconnaître !

Mais si nous considérons ce que Dieu a fait pour nous dans l'ordre de la grâce et de la rédemption, que de nouveaux bienfaits solliciteront notre reconnaissance ! Le rachat de notre âme sur la croix, notre adoption divine dans le baptême, nos fautes effacées dans le sacrement de pénitence, notre union avec Jésus-Christ dans le sacrement de l'amour ;

enfin mille prodiges de bonté attestent et proclament que Dieu est le plus généreux des bienfaiteurs.

Ces titres sacrés de Bienfaiteur, de Père, de Maître, qu'il nous est impossible de refuser à Dieu, peuvent-ils nous trouver indifférents ? N'établissent-ils pas des rapports nécessaires entre Dieu et nous ? Est-il besoin de grands raisonnements pour comprendre que nous devons des hommages à l'Être souverain qui nous a créés ? obéissance au législateur suprême qui a donné des lois à toutes les créatures ? enfin amour et respect au Père céleste dont la Providence ne cesse d'ouvrir pour nous ses incépuisables trésors ?

Que penserions-nous d'un sujet qui n'obéirait pas à son prince ? D'un ingrat qui refuserait la reconnaissance à son bienfaiteur ? d'un enfant qui n'aimerait pas son père ? Que devons-nous donc penser de nous-même, si nous refusons à notre Dieu les hommages que nous lui devons à tant de titres ? O mon Dieu, vous êtes mon souverain Maître, puisque tout en moi vous appartient ; vous êtes notre Père, puisque vous nous avez créé, vous êtes notre aimable bienfaiteur, puisque vous nous avez comblé de vos dons : pourrions-nous après cela ne pas vous aimer ? Pourrions-nous refuser de vous servir ? Non, mon Dieu, non ! nous ne nous rendrons point coupables d'une aussi monstrueuse ingratitude. Nous voulons nous appliquer à mieux connaître nos devoirs envers vous, afin que désormais nous puissions les accomplir avec plus de fidélité ; c'est la résolution que nous prenons à vos pieds, et que nous vous prions de bénir. Ainsi soit-il.

Pie IX. De nouveau au milieu des pauvres.

Cependant la mission du Chili était terminée ; un vaisseau enflait ses voiles pour l'Europe et ramenait Mgr

¹ C'était cette mission lointaine pour laquelle nous avons vu au numéro précédent, que l'abbé Mastai avait dû quitter l'hospice de *Tata-Giovanni*.

Muzi et l'abbé Mastai auprès de leurs amis de Rome. Pendant la traversée, une forte tempête se déchaîna, et le navire qui les portait fit naufrage sur l'une des îles Baléares. Comme l'Espagne avait défendu au Saint-Siège de se mettre directement en rapport avec ses colonies de l'Amérique, le Nonce et son secrétaire furent jetés dans une prison. Ainsi l'abbé Mastai, qui avait naguère trouvé la pitié dans le cœur des sauvages ; et qui devait la vie au nègre Bako, recevait des fers des mains d'une nation catholique ! L'injustice lui ouvrait déjà la voie douloureuse ; la chrétienté commençait envers lui le cours de ses ingrattitudes,

Cependant les deux captifs ne restèrent qu'un mois dans leur prison.

Pendant leur absence, un nouveau Pontife, Léon XII. s'était assis sur la chaire de saint Pierre. La voix publique avait appris d'avance au successeur de Pie VII quelles étaient les bonnes œuvres et la sainteté de l'abbé Mastai ; aussi, en arrivant, celui-ci trouva-t-il toute prête, la récompense de ses fers dans les îles de la Méditerranée, et aussi de ses nombreux services dans la mission du Chili. Léon XII le nomma chanoine de l'église Sainte-Marie *in Via-Lata* avec le titre de prélat.

Ce titre, en lui imposant de nouveaux devoirs, semblait cloigner du peuple l'abbé Mastai et l'élever trop au-dessus des pauvres, sans la compagnie desquels il paraissait ne pouvoir point vivre. Il ne tarda donc pas à laisser deviner qu'il ne se plaisait dans ce poste élevé qu'en vertu de l'entière dépendance qu'il devait à ses supérieurs, et que parce qu'il croyait y faire la volonté de Dieu. Ses amis eux-mêmes regrettèrent de ne plus trouver sur sa figure et sur ses lèvres ce sourire épanoui, et ces paroles de gaieté qu'ils avaient souvent remarqués avec tant de plaisir. Ils plaidèrent secrètement pour lui auprès du Souverain Pontife. Léon XII, à qui un simple regard et une seule conversation avaient suffi, pour lui faire deviner la grande âme de son chanoine, comprit le sujet de sa pieuse tris-

tesse, et trop heureux, dans son cœur paternel, de pouvoir la faire cesser, il s'empressa de nommer Mgr Mastai directeur-président de l'administration de l'hospice de Saint-Michel à *Ripa-Grande*, l'un des plus vastes et des plus florissants établissements de ce genre de toute l'Europe chrétienne.

Cette nomination, qu'il n'avait point recherchée, rendit par cela même plus douce la joie qu'elle produisit dans le cœur de l'abbé Mastai ; le sourire lui revint avec le cœur de ses pauvres. O ! comme il fut heureux de pouvoir aller, comme autrefois, s'asseoir librement au milieu des orphelins, des malheureux, des malades et des agonisants ! Que de fleurs d'espérance relevèrent sous sa main, leur tige flétrie dans cette vaste prison du désespoir ! Que de paroles de vie tombèrent de ses lèvres sur ce champ désolé de la mort ! La *Tata-Giovanni* et Saint-Michel à *Ripa-Grande* se lèveront un jour dans le ciel pour proclamer le grand nombre des bonnes œuvres que la charité de Mastai enfantait dans leur sein.

(A continuer.)

Charité ingénieuse d'un enfant de Marie.

— Un enfant de treize ans, qui faisait partie de l'Association des Enfants de Marie vient de produire un trait admirable de Charité. Sa mère exigeait du précepteur qu'il lui apprit les mathématiques. Celui-ci, ecclésiastique très-instruit d'ailleurs, n'était pas mathématicien, mais, en revanche, il apprenait la musique à son élève, et ce talent, qui partout se paie séparément, était compté pour rien. M. l'abbé, grec, français, latiniste, homme de lettres et musicien, avait en tout six cents francs d'honoraires ; c'est acheter les talents à bon marché, mais voilà comment on les achète dans certaine maison. La mère du jeune homme exigeait que son fils sût les mathématiques, et M. l'abbé, pour entrer dans ses vues, se vit obligé de payer de sa bourse un maître de mathématiques auquel il

donnait trois cents francs ; c'étrit une furieuse brèche aux honoraires. L'enfant, qui croyait que cette leçon était soldée séparément, apprend, je ne sais comment, qu'elle coûtait à son cher précepteur une grande partie de ses appointements. Que fait-il ? Il a pour ses menus plaisirs un louis par mois, il ne s'en réserve rien ; sans rien dire de son projet, il parvient à faire faire une clef pareille à celle du secrétaire de son maître, et tous les mois il portait un louis d'or dans le tiroir à l'argent, et le refermait exactement. M. l'abbé, qui croyait avoir seul la clef de son petit trésor, et qui trouvait toujours la même somme, quoiqu'il ôtât un louis d'or tous les mois, ne savait à quoi attribuer ce prodige. Enfin, un jour il se cache et guette l'enfant ; il le surprend au moment où il confiait encore ses menus plaisirs au secret dépositaire de sa générosité. « Que faites-vous, lui dit le maître d'une voix tremblante et qu'altérait l'émotion et l'étonnement ?— Ah ! mon cher maître, s'écrie le vertueux élève en tombant à ses pieds, pardonnez-moi ma témérité ; ne me refusez pas, je vous en conjure, cette légère marque de ma reconnaissance ; c'est un bien faible dédommagement des peines que vous vous donnez pour moi. La musique n'est qu'un art d'agrément vous me l'enseigniez, ce sont là mes menus plaisirs ; tout mon regret, c'est de ne pouvoir faire davantage. »

Le précepteur, pénétré d'admiration, voulait insister.

« Je ne me relève pas, lui dit l'enfant, avant que vous ne m'ayez promis deux choses.— Et quoi ? demanda le maître qui fondait en larmes.— C'est de me laisser toujours cette double clef, et de garder là-dessus un secret inviolable.

ANNONCES

On recommande aux prières les Associés de *l'Union de Prières*, décédés depuis la dernière publication :

Adolphe Labrecque ; Abraham Saint-Jean ; Gédéon Saint-Hilaire ; Marie Bayard ; l'épouse d'Hubert Derôme ; l'épouse de Wm. Dean ; Constance Danis ; Gervais Bolduc ; Delle M. Suzanne Emilie Peltier.

Prix du Numéro, un centin.— En vente chez les Libraires.